Le pluralisme libéral est-il une réponse universelle ? Son échec dans le cas de la population rome de l'Europe centrale et orientale

Sergiu Mişcoiu
Doctorant en Sciences politique à l'Université de Marne la Vallée

Doctorant en histoire à l'Université « Babeş-Bolyai »

Cluj-Napoca

L'intégration de la population rome dans les sociétés de l'Europe Centrale et Orientale est considérée comme étant un des processus sociaux et politiques les plus problématiques. Tandis que les hommes de science proches de la pensée libérale soutiennent les solutions entièrement multiculturelles – qui reposent sur la généralisation du modèle des sociétés culturellement divisées – l'étude de certains cas, comme celui des communautés romes, met en évidence les limitations sévères que ce modèle comporte.

Dans cet essai, nous allons réaliser un compte rendu de ces limitations et ouvrir un débat qui permette formuler quelques lignes directrices pour une recherche censée préparer une alternative menant à l'intégration de la population rome.

Le pluralisme libéral est-il une réponse universelle ?

Le débat sur la capacité du cadre idéologique du pluralisme libéral d'offrir des réponses valides aux provocations empiriques soulevées par les ainsi-dites « sociétés multiculturelles »[1] est devenu proéminent durant les dix dernières années. La vérification empirique des solutions libérales pluralistes dans des différentes sociétés a été généralement précédée par la mise en question de la validité théorique du pluralisme libéral, y compris par le questionnement de sa légitimité et de sa cohérence morales. Le fameux *Can Liberal Pluralism Be Exported ?* de Will Kymlicka a confronté la viabilité de la théorie politique occidentale avec les relations ethniques dans l'Europe de l'Est. Si pas mal de critiques pertinentes ont été formulées dans cet ouvrage-là, de même que dans d'autres ouvrages, il reste que la question centrale, concernant l'universalisme des prescriptions pluralistes libérales, n'a pas été dûment adressée. En fait, il faut se demander si le pluralisme libéral est capable, à travers sa teneur normative, de couvrir un spectre universel de sociétés.

Pour tenter une réponse à cette question, il faudrait peindre une perspective d'ensemble sur ce que nous entendons par le « menu » pluraliste libéral dans le cas des sociétés multiculturelles. Une large rangée de définitions est possible, mais, de toutes les définitions que l'on pourrait trouver, celle-ci exprime le mieux l'essence du pluralisme libéral :

> « Le pluralisme libéral soutient une extension des droits et des obligations individuels aux groupes ethniques »[2]

BDD-A2239 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

Conformément à cette définition, le pluralisme libéral est un élargissement du contrat social du niveau individuel au niveau collectif, par l'octroi d'un degré de légitimité à un type particulier de groupes – les groupes ethniques – pareil à celui qui est offert aux individus. Dans son « menu » théorique, le pluralisme libéral introduit la notion de « contrat partagé » (*shared contract*) – un contrat à trois entre l'individu, les groupes ethno-culturels et l'Etat – pour remplacer l' « ancien » contrat social, à l'intérieur duquel le groupe ethnique n'était pas présent. Dans le nouveau type de contrat, l'Etat et l'individu reconnaissent la légitimité du groupe ethnique en tant qu'acteur-décideur non-seulement dans le domaine culturel mais aussi politique et social et, dans certains cas, dans les affaires relevant de l'économique et de l'administratif. Dans les sociétés multiculturelles, les groupes ethniques sont considérés comme étant la troisième partie prenante du nouveau contrat social, tout en étant munis, théoriquement, des mêmes droits et obligations que les individus.

Au sein de la théorie libérale pluraliste, les groupes ethniques sont, en même temps, les interlocuteurs légaux et politiques de l'Etat. Ils négocient avec ce dernier les termes du contrat social, y compris les droits collectifs pour les citoyens appartenant à une certaine ethnie et les conditions de l'auto-administration culturelle et territoriale pour la communauté ethnique. La représentation citoyenne est soumise à un processus de remplacement des acteurs : la configuration socio-politique et idéologico-politique de la représentation est partiellement remplacée par une configuration ethno-politique. Cela veut dire que les unions ethniques et les partis politiques ont la possibilité égale de participer légitimement à la vie politique ; mais aussi que les premiers ont un avantage croissant sur les derniers[3].

En bref, le libéralisme pluraliste s'est efforcé de réconcilier les parties impliquées dans le conflit entre les deux visions de la nation : la vision ethnique et la vision civique. Si, dans la vision civique de la nation, tous les citoyens habitant un certain territoire deviennent partie prenante du projet de la nation malgré les différences de leurs origines ethniques, il reste qu' à travers l'établissement d'une relation directe entre les citoyens homogénéisés et le gouvernement en place, les minorités culturelles et ethno-linguistiques demeurent pratiquement sans aucune reconnaissance légitime. Par contre, dans la conception ethnique de la nation, les « minorités nationales » d'une certaine nation qui habitent dans d'autres Etats sont encouragées à réclamer la sécession ou l'autonomie, tandis que les « minorités nationales étrangères » qui habitent l' « Etat-nation » sont reconnues en tant que telles mais généralement, quoique exclues au centre du processus de gouvernement, elles sont également marginalisées puisqu'elles ont seulement accès à la gestion de certaines responsabilités locales. Le libéralisme pluraliste a tenté de frayer une troisième voie au concept de nation, en formulant un modèle censé intégrer les communautés ethniques dans la nation civique tout en préservant et développant leurs identités collectives différentes.

Est-ce que le libéralisme pluraliste a été empiriquement testé ? Certains auteurs[4] partagent la conviction que des copies fidèles de ce modèle ont été implémentées dans certains Etats occidentaux, tels la Finlande, le Canada, certains des Etats Unis et, dans une moindre mesure, la Belgique, le Royaume Uni et l'Espagne. Selon ces auteurs-là, le succès de son implémentation démontre que le modèle est « exportable » moyennant quelques adaptations mineures. Dès lors que nous ne partageons pas l'idée que le modèle en question a été implémenté en tant que tel ou que les pays cités ci-dessus appliquent un poncif commun de rapport au multiculturalisme ne constituant pas des éléments pertinents pour notre discussion[5], nous soulignerons simplement le fait que le succès théorique lui-même de l'implémentation de la voie libérale pluraliste dépend du type de société dans lequel elle est appliquée. Deux limitations fortement restrictives sont liées aux traits sociaux et politiques des sociétés dans lesquelles le libéralisme pluraliste peut théoriquement se frayer un chemin :

- La première est liée au fait que les solutions libérales pluralistes ne peuvent pas être

BDD-A2239 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

implémentées avant l'existence d'un consensus apriorique sur la nature de la « société nationale » - et que ce consensus ne peut pas être autre que celui d'établir une nation de type civique. Autrement dit, le pluralisme libéral ne peut pas être implémenté dans un Etat où la nation est conçue d'une manière ethnique bel et bien parce que la conception ethnique de la nation est exclusiviste – donc non-libérale – et moniste du point de vue ethnique – donc non-pluraliste. Les frontières de la nation ethnique ne sont pas perméables. Cela veut dire que les individus ne peuvent pas transgresser les groupes ethniques autrement qu'en étant intégrés du point de vue ethnique dans la majorité. Les politiques assimilatoires pratiquées durant les deux derniers siècles dans les Etats ayant adopté une conception ethnique de la nation témoignent du fait que celle-ci est incompatible avec les solutions avancées par le libéralisme pluraliste[6]. Il convient toutefois de mentionner que la conception ethnique de la nation a été peu à peu abandonnée pendant les deux dernières décennies. En fait, aucune nation européenne ne se réclame plus de cette conception[7] . En revanche, la conception ethnique de la nation reste évidente en Afrique et en Océanie et, dans une moindre mesure, en Asie et dans l'Amérique du Sud.

Le libéralisme pluraliste parvient très difficilement à se frayer un chemin dans les sociétés qui sont en transition entre une conception plutôt ethnique et une conception plutôt civique de la nation, telles les sociétés de l'Europe Centrale et Orientale. La complexité du « menu » libéral pluraliste – reposant sur un équilibre entre les manières civique-démocratique et ethno-pluraliste de concevoir la nation – paraît exiger la pré-existence prolongée d'une société ouverte, au sein de laquelle l'exercice de la culture dialogique pourrait absorber l'impact des mutations dynamiques qui affectent ses structures. Par ailleurs, le pluralisme libéral est conditionné par l'existence d'une disposition culturelle de masse favorable au relativisme, forgée de telle manière que les tensions éveillées par les identités culturelles apparemment conflictuelles soient dûment apaisées. Le tableau dressé est plutôt proche d'une société ouverte et avancée – la « société poppérienne » – ayant des institutions flexibles et capables de répondre d'une manière cohérente aux provocations avancées par la gestion de la diversité.

- La deuxième limitation porte sur la différence traditionnelle entre les manières occidentale et orientale de percevoir le libéralisme et ses standards. En bref, si de nos jours les sociétés occidentales perçoivent le libéralisme plutôt à travers la loupe du néo-libéralisme avancé, les sociétés de l'Europe de l'Est continuent de penser au libéralisme dans les termes idéologiques du XIXème siècle ou de l'entre-deux-guerres, dont la distance par rapport au néo-libéralisme est considérable, notamment en ce qui concerne les questions ethno-nationales[8]. Le « libéralisme oriental » avance plutôt une vision traditionnelle (perçue comme étant « national-libérale ») sur l'unité des nations et les droits des minorités. Cela est partiellement le résultat du contexte historique : dans la seconde moitié du XIXème et la première du XXe siècle, les partis et les mouvements libéraux étaient généralement au pouvoir dans ces pays et étaient donc chargés d'accomplir et de maintenir ce que l'on a appelé « l'unification et l'indépendance nationales ». Dans l'effort d'y aboutir, ces partis se sont emparé d'une doctrine bourgeoise plutôt « national-libérale », qui s'est opposée à une doctrine conservatrice, multinationale et aristocratique. C'est, du moins, le cas de la Bulgarie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Serbie et de la Roumanie. La conséquence présente de la prééminence à l'Est du libéralisme national est la disposition politique et culturelle des élites et des masses à percevoir le libéralisme plutôt comme une doctrine nationale – intimement liée à une vision monolithique de l'Etat-nation – loin de la perspective pluraliste occidentale, du moins en ce qui concerne les positions quant à la gestion de la diversité et des problèmes liés aux minorités. La deuxième limitation est donc liée à l'absence prospective de tradition politique favorable à une perception pluraliste du libéralisme . Ainsi dans les premières années après 1989, les positions défendues par les libéraux de l'Europe de l'Est témoignent du maintien d'une vision national-libérale « à l'ancienne », tandis que les socialistes penchaient plutôt vers des visions culturelles pluralistes.

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

Les deux limitations générales indiquent que, malgré l'universalité présumée du pluralisme libéral, l'idéologie est adaptée seulement à un certain type de société – la société démocratique, ouverte et « avancée » - et que des restrictions théoriques et des restrictions pratiques limitent son applicabilité. Par contre, il faut remarquer que la plupart des sociétés européennes se hâtent de se diriger vers l'implémentation de ce modèle sociétal . Toutefois, malgré cela, peu de sociétés ont abouti en pratique, même dans une faible mesure, à appliquer le « menu » pluraliste libéral dans la gestion des problèmes liés à la multiculturalité.

L'échec du pluralisme libéral dans le cas de la population rome

Si le débat objectif sur l'universalité du pluralisme libéral ne manque pas, on ne peut pas affirmer la même chose en ce qui concerne l'application de ses principes dans certains cas particuliers. Le cas des Romes ne montre pas seulement les limitations pratiques du pluralisme libéral, mais fait état de l'échec de cette idéologie. En étudiant les résultats de l'application du pluralisme libéral dans le cas des communautés romes des pays de l'Europe Centrale et Orientale, on peut tirer la conclusion que les réponses universelles aux questions spécifiques et complexes sont loin de mener à des solutions pratiques.

Bien qu'elles aient des racines historiques différentes, les communautés romes de l'Europe Centrale et Orientale[9] ont connu un sort similaire dans la période communiste : les régimes politiques s'efforçaient officiellement d'assimiler les individus d'ethnie rome, mais, en même temps, soumettaient les Romes à la marginalisation et à de multiples discriminations. Le résultat de cette attitude du régime communiste a été le maintien du rôle traditionnellement marginal des Romes - anciennement esclaves, puis, *parias* – malgré leurs migrations vers les villes, à travers l'urbanisation et l'industrialisation. En plus, ces migrations les ont exclus de l'accès aux métiers traditionnels qu'ils exerçaient pour une couche aisée de la population rurale – elle aussi disparue[10]. Les politiques menées par les communistes ont forcé une partie considérable des Romes à rester en dehors des réseaux économiques et sociaux et à s'engager dans des réseaux clandestins de survivance, y compris à travers la pratique d'infractions mineures comme les vols à la tire, la contrebande, la vente illégale de biens, le trafic de biens et de services. En vivant en dehors du contrôle public, notamment en dehors du système de santé, la population rome a connu une explosion démographique, dont le régime n'a jamais essayé officiellement de mesurer les proportions.

Depuis 1990, la population rome de cette région a regagné la liberté de circulation et a migré des pays de l'Est vers les pays de l'Ouest du continent européen. Ces derniers ont institué des mesures afin de limiter ce phénomène. Comme dans de nombreux autres cas de minorités ethniques, les majorités ont lancé, au début des années 1990, des campagnes acerbes contre les Romes, en ayant recours à la violence et à la mise au ban des familles ou même des communautés romes de certains villages et régions. A partir de la moitié des années 1990, les forums internationaux, notamment l'Union Européenne – à laquelle les pays de l'Europe Centrale et Orientale essayaient de s'associer – ont imposé l'adoption des règlementations de politiques pluralistes libérales dans le domaine des minorités, comme une des conditions de l'association à l'Union et du début des négociations pour l'adhésion à celle-ci. Si certaines de ces mesures ont porté leurs fruits – notamment celles qui ont visé les minorités « aisées » et « occidentalisées » - les autres ont manqué leurs objectifs et c'est précisément le cas des communautés romes. Pourquoi n'ont-elles pas permis le développement social, économique et culturel des communautés romes et pourquoi n'ont-elles pas augmenté la capacité de ces communautés à participer aux structures de décision des pays de l'Europe Centrale et Orientale ?

Comme nous l'avons noté ci-dessus, les pays de l'Europe Centrale et Orientale ne sont pas des sociétés susceptibles d'offrir les meilleures conditions pour l'application du pluralisme libéral en matière de minorités. En même temps, les communautés romes sont loin d'être le type idéal de groupe ethno-culturel à participer au processus de construction

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

d'une société pluraliste libérale[11]. Les différences entre les caractéristiques générales des communautés romes et celles du type idéal de communauté qui puisse offrir les meilleurs résultats par sa participation à une gouvernance pluraliste libérale sont énumérées dans le Tableau n°1 :

Caractéristiques des communautés romes de l'Europe Centrale et Orientale	***Caractéristiques du type idéal de communauté ethno-culturelle pour l'application du pluralisme libéral***
1. Conscience de soi ethno-culturelle : faible	Conscience de soi ethno-culturelle : forte
2. Absence de la disposition territoriale	Disposition territoriale concentrée
3. Organisation sociale traditionnelle	Organisation sociale moderne
4. Organisation politique faible	Structuration politique moderne
5. Statut économique plus bas (que celui de la majorité et des autres minorités)	Statut économique similaire ou plus élevé (que celui de la majorité et des autres minorités)
6. Immobilité et rigidité sociales et culturelles verticales et horizontales	Mobilité et flexibilité sociales et culturelles verticales et horizontales
7. Elites non-éduquées et marginalisées	Elites éduquées et intégrées

Tableau n°1 : Différences entre les caractéristiques générales des communautés romes de l'Europe Centrale et Orientale et celles du type idéal de communauté pour la mise en œuvre des solutions pluralistes libérales.

1. Selon le pluralisme libéral, la conscience de soi ethnique est le critère fondamental de la participation des groupes ethniques à la vie de la communauté nationale, puisque l'identité ethnique assumée ouvertement est le seul moyen qui permette l'identification d'une communauté – l'ethnicité est auto-assumée (par l'auto-identification) et non pas attribuée (par l'alter- ou l'hétéro-identification). Dans le cas des communautés romes, la conscience de soi est particulièrement faible, à cause, entre autres, des nombreux préjugés, comme celui selon lequel l'appartenance à l' « ethnie des Gitans » est perçue du dehors comme étant une honte[12]. Dans la plupart des pays de l'Europe Centrale et Orientale, les rapports informels montrent qu'il y a au moins deux fois plus de Romes que les recensements n'indiquent[13] ; mais, comme les règles du pluralisme libéral interdisent les campagnes d'hétéro-identification, même si elles ont pour objectif seulement la stimulation de l'identification ethnique, il est donc impossible d'aborder les problèmes spécifiques des communautés romes réelles[14]. En échange, les gouvernements sont obligés d'aborder seulement les problèmes d'une partie de ces communautés, qui n'est pas, d'ailleurs, celle des Romes qui se confrontent aux difficultés liées spécifiquement au statut ethnique. De surcroît, les différentes communautés romes s'excluent mutuellement de la *Tziganie*, dans un effort de se faire accepter elles-mêmes comme les seules héritières des premières communautés gitanes descendues de l'Inde.

2. Dans la pensée du pluralisme libéral, les dirigeants élus au niveau national et local pourraient représenter les communautés ethniques au sein d'une communauté nationale

BDD-A2239 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

plus large. A la fois, l'auto-administration des régions, des provinces, des départements ou des municipalités offre au groupe ethnique le même type de droits que celui offert à la majorité. L'absence de distribution territoriale précise de la communauté rome bloque non seulement la mise en œuvre de l'autonomie locale reposant sur des critères ethniques, mais limite aussi l'organisation communautaire culturelle et politique. A quelques exceptions près, les populations romes sont répandues dans toute l'Europe Centrale et Orientale et sont quasiment incapables d'acquérir un degré nécessaire d'unité afin d'être au moins représentées au sein des administrations locales. L'absence d'une disposition compacte les empêche d'être organisées d'une manière efficiente et de devenir des interlocuteurs pris sérieusement en compte par les autorités et par les ONG intéressées.

3. Les communautés ethniques peuvent être ou non auto-organisées du point de vue social. Le pluralisme libéral permet soit un certain degré d'auto-organisation sociale pour les communautés ethniques (c'est le cas, par exemple, de certaines communautés ethniques ayant une religion spécifique, comme, par exemple, les musulmans maghrébins en Hollande), soit la participation des individus d'une certaine ethnie à l'organisation sociale de la société « majoritaire ». Les deux variantes sont possibles s'il y a un type moderne d'organisation sociale qui suppose l'existence d'une vision partagée sur les droits et les obligations, sur la division des fonctions et rôles sociaux, d'un régime flexible des relations et des hiérarchies et d'un sens commun des normes fondamentales applicables à l'intérieur et à l'extérieur des communautés. Contrairement à tout cela, les communautés romes se trouvent généralement dans un cadre d'auto-organisation basé sur la tradition, notamment sur un sens strict des hiérarchies et de la distribution des rôles (qui inclut aussi une compétition acharnée pour les positions au sein de la hiérarchie), sur des normes conflictuelles (à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté)[15] et sur l'exclusion sociale mutuelle entre les différentes communautés romes. Socialement exclus par les régimes pré-communistes et communistes, les Romes sont généralement restés dans un système traditionnel d'interrelations qui ne permette pas leur participation à la vie sociale d'une communauté nationale plus large. De surcroît, les organisations sociales des sociétés « majoritaires » et celles des communautés romes semblent être plus conflictuelles que compatibles et peu capables de favoriser la coexistence harmonieuse au sein d'une société pluraliste[16].

4. Le pluralisme libéral est favorable à l'organisation politique des communautés ethniques et à leur représentation à tous les niveaux décisionnels et administratifs de l'Etat. Une organisation ethno-politique vient s'ajouter à la politico-administrative, tandis que les partis, les mouvements et les associations ethniques deviennent les acteurs centraux de la représentation politique des communautés. Cela demande une grande capacité d'auto-organisation pour les communautés ethniques afin de pouvoir construire des structures politiques cohérentes et des mécanismes intérieurs qui soutiennent la compétition démocratique entre des visions et des projets différents[17]. Cela implique également un haut degré de consensus entre les représentants politiques de la communauté et ceux du gouvernement national en ce qui concerne l'équilibre entre les droits et les obligations de chacune des deux parties. Sur ce point-là, de même que sur les autres, les communautés romes des pays de l'Europe Centrale et Orientale se trouvent précisément à l'opposé : généralement, les Romes ne participent pas aux élections ; leurs leaders et leurs partis sont nombreux et se déclarent ouvertement comme étant des ennemis, tandis que leur légitimité devant les membres de l'ethnie est plutôt le résultat des rigueurs qu'ils imposent à celle-ci, y compris le chantage et l'intimidation. Leurs partis et leurs ONG tendent à se fragmenter et ne peuvent donc pas remplir certains critères – tels le franchissement des seuils électoraux, ce qui leur permettraient d'accéder aux conseils locaux et régionaux ou aux parlements[18]. Les efforts pour coopter les représentants des Romes dans les gouvernements centraux ou locaux n'ont pas abouti à émanciper les communautés et, par ailleurs, ont provoqué la contestation des élites rivales[19]. En somme, le pluralisme libéral réclame un niveau d'organisation et de participation politiques qui est, à présent, inexistant et, à la longue, quasiment inatteignable par les communautés romes.

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

5. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, les communautés romes sont traditionnellement pauvres ; elles ont été maintenues, d'une manière plus ou moins délibérée, dans un état social et économique marginal[20]. Les leaders riches des Romes défient publiquement la quasi-majorité particulièrement pauvre, tout en étant opulents dans l'étalage public de leurs fortunes, provoquant ainsi, les membres mêmes de la majorité. Le pluralisme libéral a standardisé l'égalité économique entre la majorité et la minorité. Les succès les plus évidents de l'application de son « menu » se produisent dans les cas où les groupes ethniques des minorités sont au même niveau économique que les majorités ou même dans une meilleure situation économique[21] : les tensions sont ainsi improbables et la coopération pluraliste est soutenue par l'impression d'œuvrer à l'atteinte d'intérêts communs. Dans notre cas, l'image qui règne dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale est celle que suppose l'application du pluralisme libéral : une gestion des ressources reposant sur la redistribution des prélèvements dirigés au profit des communautés romes. En raison de fortes différences, les Romes paraissent incapables de devenir des partenaires égaux dans la construction de la société. C'est ce qui se dégage a contrario de l'analyse des cas où le pluralisme a porté ses fruits.

6. La mobilité sociale horizontale et verticale est liée aux conditions économiques et sociales : le pluralisme libéral suppose une grande capacité de changement social au sein de la minorité, de même qu'un haut degré d'inter-connection et d'inter-croisement des rôles entre les membres de la majorité et ceux de la minorité. La mobilité horizontale représente la possibilité d'inter-changer les fonctions entre les membres de la minorité et ceux de la majorité, qui accomplissent, respectivement, des rôles similaires et occupent des positions correspondantes (par exemple, un médecin peut remplir la même fonction au sein de la communauté ethnique et de la majorité). La mobilité verticale réclame une disposition dynamique (de la part de la communauté) à entendre l'existence des classes moyennes fortement représentées dans la majorité de même que dans la minorité et celle d'un circuit social qui permette des changements faciles et plutôt non-conflictuels dans les structures de pouvoir des deux groupes[22]. Les deux sortes de mobilité sont, malheureusement, quasiment absentes, dans le cas des rapports entre les communautés romes et les majorités des pays de l'Europe Centrale et Orientales. A cause de préjugés solidement ancrés dans les consciences collectives des deux parties, la mobilité horizontale est presque absente. Les communautés romes n'acceptent pas les *gadji* (l'appellation génériques des non-Romes), perçus comme des métèques visant à altérer leur identité. A leur tour, les majorités refusent généralement l'acceptation sociale des Romes, qu'ils considèrent comme étant peu qualifiés professionnellement et particulièrement tentés par des gains obtenus d'une manière illégale[23]. Les dynamiques verticales sont elles aussi particulièrement basses chez les Romes, comme chez toutes les communautés traditionnelles. Les changements dans les rôles sociaux sont rares, tandis que les fonctions sont plutôt attribuées de façon discrétionnaire que volontairement assumées. Le pouvoir est transmis essentiellement par l'héritage et la prise violente des commandes[24]. Le pluralisme libéral paraît être construit pour un type exactement contraire d'organisation sociale.

7. Enfin, on peut parler d'une absence des élites modernes au sein des communautés romes. Les rapports montrent que le degré d'illettrisme est dix fois plus élevé chez les Romes que chez les membres des majorités[25]. Dans la conception libérale pluraliste, la communication permanente et les changements entre les élites des communautés ethniques et les gouvernements nationaux sont essentiels, puisqu'ils représentent le terreau de l'établissement d'une culture dialogique entre les deux parties. A quelques exceptions près, les programmes de discrimination positive ont abouti à des résultats à peine médiocres dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale ; les élites conservatrices des Romes, orientées vers l'intérieur, semblent privilégier la domination autarcique sur leurs groupes. En même temps, même si les représentants des « élites intégrées » participent aux structures du pouvoir gouvernemental, ils paraissent avoir seulement une influence marginale sur les « communautés profondes ». Tandis que la formation des

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

élites modernes pour les Romes est encore *in nuce*, les pays de l'Europe Centrale et Orientale sont loin d'être préparés pour appliquer avec succès le pluralisme libéral en tant que tel.

Conclusions

L'objectif du travail ci-dessus a été de souligner les limitations de l'application du pluralisme libéral dans le cas des minorités romes des pays de l'Europe Centrale et Orientale. La conclusion principale paraît être qu'appliqué en tant que tel, le pluralisme libéral ne donne pas les résultats escomptés en n'arrivant pas à instituer ses principes en pratique. L'échec de sa mise en œuvre dans les cas des communautés romes de l'Europe Centrale et Orientale est souligné ici, d'abord par la mise en évidences de ses limitations théoriques, ensuite par l'explication et l'exemplification sommaires de ses restrictions pratiques. Les efforts censés réformer et adapter autant que possible les pratiques et les institutions qui gèrent les relations de ces Etats avec les communautés romes renforcent la conclusion selon laquelle le « menu » pluraliste libéral demande une adaptation fondamentale. De surcroît, cette analyse suggère avec force que le pluralisme libéral a échoué dans l'effort de proposer des réponses universelles – du moins aux questions spécifiquement liées à la gestion du multiculturalisme dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale – et qu'il est nécessaire de formuler et d'adopter des cadres théoriques et normatifs plus flexibles dans l'approche des problèmes particuliers que connaissent les sociétés multiculturelles. La détermination, l'invention et/ou la construction d'un tel cadre feront sans doute l'objet d'une autre recherche, qui partira nécessairement des conclusions de celle-ci.

Bibliographie

I. Livres et articles

• Bobu, Nicolae, *Cutuma justițiară. Judecata de pace la romi*, Cluj, Centrul de Resurse pentru Comunitățile de Romi, 2000 ;

• Cordell, Carl (ed.), *Ethnicity and Democratisation in the New Europe,* Londres, Routledge, 1999;

• Gurr, Ted, *Minorities at Risk : A Global View of Ethnopolitical Conflict*, Washington D.C., Institute for Peace Press, 1993;

• Kuzio, Taras and Noldberg, Marc, 'Nation and State Building: Historical Legacies and National Identities in Belarus and Ukraine' in *Canadian Review of Studies in Nationalism*, no. 26, 1999;

• Kymlicka, Will and Opalski, Magda (eds.), *Can Liberal Pluralism Be Exported? Western Political Theory and Ethnic Relations in Eastern Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2001;

• Landau, Ira, *Dealing Diversity*, Chicago, Burne & Craig, 1998;

• Miller, David, *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press, 1995;

• Parekh, Bhikhu, *Rethinking Multiculturalism : Cultural Diversity and Political Theory*, Cambridge, University Press, 2000;

• Phalet, Karen and Poppe, Edwin, "Competence and morality dimensions of national and ethnic stereotypes: a study in six Eastern-European countries", *European Journal of Social Psychology*, no. 27, pp. 702-23, 1997;

• Stazzari, Francesco, 'Macedonia: State Identity in an Unstable Regional Environment' in Magda Opalski (ed.), *Managing Diversity in Plural Societies: Minorities, Migration, and Nation-Building in Post-Communist Europe,* Ottawa, Forum Eastern Europe, 1998

• Tajfel, Henry, *Human Groups and Social Categories*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981;

• Tamir, Yael, *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press, 1993;

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

II. Documents archivés. Rapports officials

• *L'Alternative*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 1982 ;

• The Roma Education Initiative (REI) Working Committee, *Combating Educational Deprivation of Roma Children: A Policy Discussion Paper,* OSI internal document, 2003;

• Rapport de l'Agence Nationale pour les Romes et de la Banque Mondiale, *Roma Social Mapping. Targeting by a Community Poverty Survey*;

III. Ressources électroniques

• http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm

• http://www.wider.unu.edu/wiid/wiid.htm

• http://archiv.meh.hu/nekh/Angol/guiding.htm

• www.undp.org

• http://www.romove.cz/en/articles

• www.bec2004.ro

• http://virtual.finland.fi/netcomm/news/showarticle.asp?intNWSAID=26218

• http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm

• http://www.aynrand.org/site/PageServer?pagename=media_topic_multiculturalism

IV. Films documentaires

• Laurențiu Calciu, *Rromalle*, RO PHARE projet 9803.01

Notes

1 Le terme « sociétés multiculturelles » doit être considéré en tenant compte de deux conditions.

- a) le syntagme « sociétés multiculturelles » ne regarde pas seulement les Etats ou les régions fondés ou « inventés » par au moins deux groupes ethno-culturels, mais à peu près tous les Etats où les groupes ethno-culturels ou linguistiques représentant plus de dix pour cent de la population totale. Cette décision peut paraître arbitraire, mais « cette [hypothèse] est démontrée empiriquement par l'analyse des représentations de soi et par les attitudes gouvernementales ». Voir Ira LANDAU, Dealing Diversity, Chicago, Burne & Craig, 1998, p. 121.

- b) en parlant des questions multiculturelles, nous ne pensons pas nécessairement (par accident, nous ne pensons point) aux cadres limités du multiculturalisme, en tant qu'idéologie prônant un modèle de compréhension et de conduite culturelles, mais à un aspect tenant plutôt d'une réalité : l'existence de plusieurs groupes linguistiques et/ou ethniques au sein d'une société.

2 George SCHÖPFLIN, cité par Will KYMLICKA, op. cit., p. 42.

3 Voir David MILLER, On Nationality, Oxford, Oxford University Press, 1995.

4 Tout comme Will KYMLICKA lui-même; Bhikhu PAREKH dans Rethinking Multiculturalism : Cultural Diversity and Political Theory, Cambridge, University Press, 2000; Gabriel ANDREESCU dans Will KYMLICKA and Magda OPALSKI, (eds.), Can Liberal Pluralism Be Exported? Western Political Theory and Ethnic Relations in Eastern Europe, Oxford, Oxford University Press, 2001.

5 Pour une critique de cet aspect du multiculturalisme, voir le travail de l'Institut Ayn Rand, notamment les contributions de Peter SCHWARTZ. Voir http://www.aynrand.org/site/PageServer?pagename=media_topic_multiculturalism.

6 La même opinion est partagée par Ted GURR dans son ouvrage Minorities at Risk : A Global View of Ethnopolitical Conflict, Washington, D.C., Institute for Peace Press, 1993, pp. 21-4.

7 Quelques doutes peuvent apparaître dans les cas albanais, ukrainien et biélorusse. Voir Francesco STAZZARI, 'Macedonia: State Identity in an Unstable Regional Environment' in Magda OPALSKI (ed.), Managing Diversity in Plural Societies: Minorities, Migration, and Nation-Building in Post-Communist Europe, Ottawa, Forum Eastern Europe, 1998; Taras KUZIO and Marc NOLDBERG, 'Nation and State Building: Historical Legacies and National Identities in Belarus and Ukraine' in Canadian Review of Studies in Nationalism, no. 26, 1999.

8 Pour une perspective excellente sur les composants nationaux du libéralisme, voir Yael TAMIR, Liberal Nationalism,

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)

Princeton, Princeton University Press, 1993, notamment pp. 2-29.

9 Notre enquête porte sur tous les pays de la région où la population rome semble assez importante : la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro, la Bulgarie, la Hongrie et la République Tchèque.

10 Pour une critique des politiques communistes menées contre les Romes, voir les articles de Nicolae GHEORGHE dans l'Alternative, 1982 (Paris).

11 Comme le suggère Carl CORDELL (ed.), Ethnicity and Democratisation in the New Europe, Londres, Routledge, 1999, pp. 29-35.

12 Les sondages démontrent que les Romes sont encore loin d'être acceptés par ces sociétés-là. Voir http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm

13 Le cas de la Roumanie semble être le plus frappant. Selon certaines estimations (celle du Roi des Romes Florin Cioabă, celle opérée par les analystes de la Banque Mondiale de Roumanie et dirigée par Dr Richard Florescu, de même que pas mal d'autres estimations), il y a entre 1.5 et 2.2 millions de Romes en Roumanie, tandis que seulement 525 000 d'entre eux se sont déclarés, au recensement de 2001, comme étant des Romes.

14 Plusieurs rapports des organisations non-gouvernementales serbes et bulgares mentionnent le manque de moyens afin de stimuler l'auto-identification des Romes ; cela est perçu comme le problème le plus poignant dans l'approche des individus et des communautés romes.

15 « Je suis le chef et, du moment où j'ai vu la première fois la lueur du soleil, je peux te dire que je n'ai jamais connu un seul Tzigane jugé par notre stabor [la cour de justice traditionnelle des Romes] pour des vols quelconques, puisque le vol n'est pas un péché ou un crime pour mes Tziganes ». Cette déclaration, appartenant à Ilie Rățoi, un des bulibașa (grand chef) des Romes de Strehaia (au Sud-ouest de la Roumanie), a été recueillie lors d'un entretien que nous avons eu avec lui.

16 Voir Pavel BARŠA, « Ehnocultural Justice in East European States and the Case of the Czech Roma » in Will KYMLICKA, and Magda OPALSKI, (eds.), Can Liberal Pluralism Be Exported?, op. cit., pp. 243-59.

17 La minorité suédoise de Finlande paraît être le meilleur exemple d'organisation politique et territoriale reposant sur les principes du pluralisme libéral. Voir http://virtual.finland.fi/netcomm/news/showarticle.asp?intNWSAID=26218

18 Lors des élections parlementaires roumaines de 2004, le Parti Social Démocrate des Romes reçut seulement une cinquantaine de milliers de voix, bien que le nombre officiel de Romes dépasse les cinq cent mille. Voir www.bec2004.ro. En Hongrie, les Romes sont présents à peine dans quelques municipalités et emploient seulement à un bas niveau les avantages offerts aux communautés ethniques par la loi hongroise.

19 Ce fut le cas du programme de discrimination positive dans l'administration publique, mis en place dans la République Tchèque. Voir http://www.romove.cz/en/articles.

20 Pour une vue d'ensemble de la situation économique des Romes, voir le Rapport du PNUD concernant les Romes, www.undp.org. Pour une vue d'ensemble sur la situation des Romes de Hongrie, voir http://archiv.meh.hu/nekh/Angol/guiding.htm ; pour celle des Romes de Roumanie, voir le Rapport de l'Agence Nationale pour les Romes et de la Banque Mondiale, Roma Social Mapping. Targeting by a Community Poverty Survey, réalisé par Dumitru SANDU. Pour quelques images remarquables de l'état des communautés romes, voir le film documentaire de Laurențiu CALCIU, Rromalle, RO PHARE projet 9803.01.

21 Les revenus des Basques et des Catalans dépassent de peu les revenus des Castillans ; les Québécois « français » et « anglais » ont presque le même niveau financier, de même que les Flamands et les Wallons, avec un avantage en progression pour les premiers. Les statistiques peuvent être examinées sur le site de l'Institut pour le Développement Mondial, http://www.wider.unu.edu/wiid.htm.

22 Pour le rôle de la mobilité sociale dans la dynamique des groupes, voir Henry TAJFEL, Human Groups and Social Categories, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, pp.220-31.

23 Voir Karen PHALET and Edwin POPPE, "Competence and morality dimensions of national and ethnic stereotypes: a study in six Eastern-European countries", European Journal of Social Psychology, no. 27, pp. 702-23, 1997; voir aussi http://www.gallup.ro/romana/poll_ro/releases_ro/pr031016_ro/pr031016_ro.htm

24 Ceci est confirmé par de nombreux chercheurs, tel Nicolae BOBU. Voir Nicolae BOBU, Cutuma justițiară. Judecata de pace la romi, Cluj, Centrul de Resurse pentru Comunitățile de Romi, 2000.

25 The Roma Education Initiative (REI) Working Committee, Combating Educational Deprivation of Roma Children: A Policy Discussion Paper, OSI internal document, 2003.

BDD-A2239 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 19:54:55 UTC)